

ASSEMBLÉE NATIONALE

LE PRÉSIDENT

PARIS, LE 22 OCT. 2004

013690

REÇU le 23 OCT 2004

Monsieur le Président,

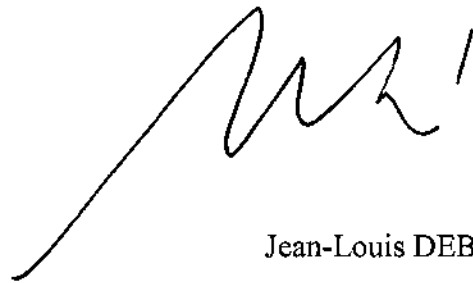
Par lettre en date du 14 octobre dernier, vous soulignez l'intérêt que représentent les centres intercommunaux d'action sociale pour la mise en œuvre de la future loi de cohésion sociale dont la discussion aura lieu prochainement devant le Parlement.

A l'appui des amendements que vous souhaitez voir défendus pour préciser le rôle des CIAS, vous proposez un argumentaire détaillé.

J'en ai pris connaissance avec grande attention.

Je ne doute pas que les députés attacheront considération à ces propositions émanant de praticiens locaux de l'action sociale lors de l'examen du projet de loi de cohésion sociale qui devrait venir en séance publique dans les prochaines semaines.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Louis DEBRÉ

Monsieur Patrick KANNER
Président National de l'Union Nationale
des Centres Communaux d'Action Sociale
6, rue Faidherbe
BP 568
59208 TOURCOING CEDEX